

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 5 juillet 2021

Convocation du : 29 juin 2021

Le cinq juillet deux mille vingt et un, à 17.30 heures, le conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de Michel RICOU-CHARLES, assisté de Dominique TRUC, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Michel RICOU-CHARLES, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Monique BARTHELEMY, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Josette REVOUX, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Alain CAUSSE, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Monique BARTHELEMY excusée a donné pouvoir à Bernadette SAUDEMONT, Fabien GASCARD excusé a donné pouvoir à Roland AMADOR, Josette REVOUX excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT, Christian AUBERT excusé a donné pouvoir à Jacques FRANCOU, Alain CAUSSE excusé a donné pouvoir à Serge EYSSERIC,

ORDRE DU JOUR : Protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats de Relance et de Transition Ecologique

Le gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle forme de contractualisation avec les Contrats de Relance et de Transition Energétique (CRTE).

Ce contrat « intégrateur » est conclu entre les co-financeurs et les maîtres d'ouvrage à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Buëch Dévoluy (CCBD). Il permettra, pour la durée du mandat, de coordonner les politiques publiques et la stratégie du territoire. Il permettra également aux maîtres d'ouvrage et aux porteurs de projets d'échanger sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, par d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Les quatre grandes transitions (écologiques, démographiques, économiques et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat en y intégrant une approche transversale de transition écologique et de cohérente des politiques publiques en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique.

Le CRTE sera constitué d'un diagnostic du territoire, de la définition des enjeux et de la stratégie du territoire, co-construits avec les acteurs du territoire, d'un plan d'action et de mise en œuvre du contrat, et d'un volet pilotage et évaluation. Il sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux pour la mise en œuvre des actions.

Le CRTE est un outil souple, il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif.

Dans l'attente de l'élaboration du CRTE, il est proposé aux communautés de communes de confirmer par un protocole leur volonté de s'engager dans une démarche de contractualisation à l'échelle de leur territoire.

Ce protocole précise :

- les objectifs et contenus du CRTE,
- les actions et projets identifiées sur le territoire de la CCBD en amont de la signature de la signature du CRTE,
- les dispositifs contractuels ou programmes en cours qui seront intégrés au CRTE
- la méthode de travail pour la préparation et le suivi du contrat, identifiant notamment les besoins en ingénierie que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre.

À ce titre, la communauté de communes pourra solliciter un appui auprès de la Préfète pour l'élaboration de son projet de territoire. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'une subvention forfaitaire de 20 000 € permettant de financer un prestataire externe, ou d'une intervention d'un bureau d'études issu du marché d'ingénierie à bon de commande national de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- autorise le président à signer le protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- sollicite de madame la préfète des Hautes Alpes l'intervention d'un bureau d'études issu du marché d'ingénierie à bon de commande national de l'ANCT

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 28 dont 5 pouvoirs	Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210705-De84_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

Affichage : 07/07/2021

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Michel RICOU-CHARLES

